



COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, CORBIER, BERNARD, COLLIGNON, GENCO

Mmes CABIROL, WEBER, THIRIAT, MELIANI, COLLADO

Absents ayant donné procuration : GEOFFROY pouvoir à GENCO
BEUGUEHO pouvoir à WEBER

Absents : LEDUC, MEYER

Secrétaire de séance : Mme WEBER Christine

1) **Tarifs FSE**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

- Décide de modifier les tarifs établis en 2018 tels que précisés dans le tableau ci-joint, applicables en 2019

2) **Subvention scolaire 2018/2019**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver sa ligne de conduite concernant l'attribution des subventions. Il rappelle ainsi que les subventions pour l'année scolaire 2017/2018 étaient de :

- Classe : 500 € par classe
- Sorties et voyages : 31.50 € par enfant

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix,

- Approuve les propositions
- Autorise monsieur le Maire à verser les subventions aux écoles pour l'année scolaire 2018/2019.

3) **Attribution de compensation Metz Métropole**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321-2 et L2321-3 et R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

1. Décide de mettre à jour les catégories d'immobilisation et de définir les modalités d'amortissement afférente à compter du 1er janvier 2018 :

Catégorie d'immobilisation à amortir	Imputation comptable	Durée d'amortissement
Attribution de Compensation en Investissement	Article 2046	1 an



Commune de Mécleuves

2. Décide d'utiliser le dispositif de neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation en investissement prévu par l'instruction M14
3. Autorise en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

4) Place de Frontigny : devis mission CSPS

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis pour la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé concernant les travaux d'Aménagement de la Place du village de Frontigny de la société SATM pour un montant de 1 383,00€ H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- Approuve le devis de la société SATM pour un montant de 1 383,00€ H.T
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis et à régler la facture afférente.

5) CDG57 : Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO). Il s'agit d'une nouvelle forme de résolution amiable des contentieux entre un agent et sa collectivité. Concrètement, dans les administrations qui choisissent de l'expérimenter, celle-ci constituera un préalable à toute saisine du juge administratif.

Pour la fonction publique territoriale, ce nouveau mode de résolution des conflits est expérimenté par les Centres de Gestion qui le souhaitent, sur la base du volontariat.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

6) Création de poste

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée, après examen des tableaux d'avancement de grade 2018 par la CAP : La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^eme classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide d'adopter la proposition de monsieur le Maire



7) Place de Frontigny : Décision modificative

Les travaux d'aménagement de la Place de Frontigny sont réalisés en maîtrises d'ouvrages délégués avec Metz Métropole.

A la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- En dépense : article 4581 01 + 65 000 € TTC
- En recette : article 4582 01 + 65 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix

- Accepte les modifications proposées

8) Décision modificative opération 68

Mme WEBER, adjointe aux finances, présente les propositions de modifications budgétaires à appliquer afin de conserver l'équilibre du budget :

- **Dépense : Opération 42, article 2315 - 2000 €**
- **Dépense : Opération 68, article 2315 + 2000 €**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix

- Accepte les modifications proposées

9) Devis FSE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis reçu concernant la création d'un organigramme à combinaison multiple pour le foyer socioéducatif du Lanceumont.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- Approuve le devis de la société LEON BAR pour un montant de 1 055.25 € H.T
- Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour procéder aux travaux

10) Devis Boulodrome

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis reçu concernant la réfection de la charpente et des poteaux de l'abri du Lanceumont.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- Approuve le devis de la société CBI pour un montant de 2 606.96 € H.T
- Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour procéder aux travaux

11) Devis aménagement Air de jeux du Praïon

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet d'aménagement de l'air de jeux du Praïon à Mécleuves et de la réalisation d'un boulodrome au Lanceumont.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- Accepte la mise en place d'une aire de jeux au Praïon
- Accepte la réalisation d'un boulodrome au Lanceumont
- Approuve les devis pour une somme maximum de 55 000 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer des demandes de subventions auprès de différentes institutions publiques.